

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 15 février 2016 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx  
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard  
Siège no 4 Madame Josette Labbé  
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin  
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**122545-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 10: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**LÉGISLATION**

3. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1<sup>ÈRE</sup> RUE LECLERC)
4. MANDAT – FIRME D'AVOCATS: ÉTHIQUE

**TRAVAUX PUBLICS**

5. RANG ST-HENRI EST:
  - 5.1 MANDAT – CONCEPTION PLANS ET DEVIS
  - 5.2 APPEL D'OFFRES

LOISIRS – TOURISME - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. SEMAINE DE RELÂCHE: AIDE FINANCIÈRE

7. CHALET DE L'OTJ: RÉFRIGÉRATEUR

PERSONNEL

8. JOURNALIER-OPÉRATEUR: PRIME/BOTTINE

9. EMBAUCHE: PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE

10. AUTRES ITEMS

- POSTE DE COORDONNATEUR AU LOISIR ET À LA CULTURE: COMITÉ DE SÉLECTION
- ESPÉRANCE ET CANCER
- REMERCIEMENT: COMITÉ DE L'OTJ - TOURNOI AMICAL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1<sup>ÈRE</sup> RUE LECLERC)**

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 19 h 35.

**122546-02-2016** **Considérant** qu'en vertu de la résolution numéro 122521-02-2016, une demande de prix a été effectuée auprès des firmes d'ingénieurs WSP et Pépin Poirier, maintenant Equip Solutions, en vue d'une étude préliminaire pour la réfection de la chaussée du chemin de la Ceinture (entre la rue St-Jean et la 1<sup>ière</sup> rue Leclerc) et la possibilité de prolonger les services d'aqueduc et d'égout;

**Considérant** que les soumissions se lisent comme suit:

WSP:

Option 1 Réfection de la chaussée: 5 500 \$

Option 2 Réfection de la chaussée incluant le prolongement des services: maximum 14 650 \$

Equip Solutions:

Option 1 Réfection de la chaussée: 8 750 \$

Option 2 Réfection de la chaussée incluant le prolongement des services: 14 250 \$

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire soit la firme WSP – option 2 (en partie) Réfection de la chaussée incluant le prolongement des services d'aqueduc et d'égout pour la somme totale de huit mille huit cents dollars (8 800 \$), taxes en sus se détaillant comme suit:

- Réfection de la chaussée: 5 500 \$
- Relevés additionnels: 500 \$
- Conception et dessin: 2 800 \$

#### **4. MANDAT – FIRME D'AVOCATS: ÉTHIQUE**

**122547-02-2016** Il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay pour la rédaction d'une opinion juridique à l'égard de projets à l'étude pour l'acquisition de terrain à des fins industriel appartenant à un membre du conseil ainsi que des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sous le chemin de la Ceinture desservant les propriétés du même membre du conseil.

#### **5. RANG ST-HENRI EST:**

##### **5.1 MANDAT – CONCEPTION PLANS ET DEVIS**

**122548-02-2016** **Considérant** que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a été mandaté, en vertu de la résolution numéro 121378-02-2014, pour la conception des plans et estimé préliminaire des travaux de réfection d'une partie du rang St-Henri Est (à partir de l'intersection de la Route des Bourque sur une longueur de 671 mètres);

**Considérant** que le mandat initial se voulait un mandat de conception dite sécuritaire;

**Considérant** que selon les membres du conseil municipal, les coûts estimés pour la réalisation desdits travaux de réfection sont trop élevés;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le mandat du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour les travaux dans le rang St-Henri Est; le présent mandat se veut un mandat de réfection et de correction du profil des fossés et pavage; les plans existants doivent être modifiés comme suit:

- Revoir la structure de la chaussée jusqu'à la fin de la courbe chaînage plus ou moins 425;
- Tasser le tracer vers le Lac-Raquette chaînage 0+100 en conservant l'aspect sécurité;
- Fin du pavage en haut de la côte chaînage 0 + 550;
- Fossé à 4 pieds de profondeur transition 1 :5;
- Dégager les poteaux électriques;
- Déplacer le point bas;

12198-2016

- Résurgences d'eau dans la chaussée chaînage 0+203 (accotement gauche) et 0+375 (centre ligne);
- Déformation de la chaussée en période de gel 0+190 à 0+220.

## **5.2 APPEL D'OFFRES**

**122549-02-2016** Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection de la chaussée dans le rang St-Henri Est (sur une longueur de 550 mètres à partir de l'intersection de la Route des Bourque) au cours de l'été 2016;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à publier les documents d'appel d'offres sur le site SEAO et l'avis public dans un journal régional; l'ouverture des soumissions est fixée au lundi 14 mars 2016 à 11 h.

## **6. SEMAINE DE RELÂCHE: AIDE FINANCIÈRE**

**122550-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget suivant pour la tenue du service de garde pendant la semaine de relâche:

- - 2 500 \$ incluant les salaires (max. 44 heures/monitrices), autobus et 500 \$ pour les activités diverses payables avec compte-rendu du comité de l'OTJ;
- - l'OTJ défrayera l'activité de cuisine.

## **7. CHALET DE L'OTJ: RÉFRIGÉRATEUR**

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller au siège numéro 6, reprend son siège à la table des élus. Il est 19 h 40.

**122551-02-2016** Considérant que la compagnie Labatt accepte de louer, gratuitement, à la municipalité de Saint-Benoît-Labre un réfrigérateur Budweiser d'une valeur de remplacement de deux mille deux cents dollars (2 200 \$) avec certaines conditions;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location pour le réfrigérateur Budweiser; les membres du conseil en profitent pour remercier monsieur Jean-Louis Bonin de s'être occupé du dossier.

## **8. JOURNALIER-OPÉRATEUR: PRIME/BOTTINES**

**122552-02-2016** Considérant que monsieur Francis Morin, contremaître des travaux publics, est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**Considérant** que monsieur Louis Doyon, journalier-opérateur, n'accepte pas sa nomination à titre de chef d'équipe;

**Considérant** que malgré son refus, il est le seul employé temps plein de la municipalité et devra effectuer une bonne partie des tâches de chef d'équipe;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à monsieur Louis Doyon la prime de chef d'équipe de 1 \$ l'heure, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2016 pour les raisons citées en préambule; de plus, il est stipulé dans la convention collective que les employés cols bleus doivent remettre leur paire de bottines usagées pour en obtenir une nouvelle paire; après discussions, le conseil municipal accepte de laisser les bottines usagées à monsieur Louis Doyon et d'autoriser le paiement d'une nouvelle paire de bottines.

#### **9. EMBAUCHE: PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE**

Après discussions, les membres du conseil demandent d'appliquer les taux de la convention collective.

#### **10. AUTRES ITEMS**

- **POSTE DE COORDONNATEUR EN LOISIR ET À LA CULTURE: COMITÉ DE SÉLECTION**

**122553-02-2016** **Considérant** que les personnes intéressées ont jusqu'au 19 février 2016 pour déposer leur candidature au poste de coordonnateur en loisir et à la culture;

**Considérant** que pour procéder aux entrevues, le conseil municipal désire former un comité de sélection;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Cléo Proulx et Éric Rouillard ainsi que mesdames Josette Labbé et Édith Quirion, membres du comité de sélection pour le poste de coordonnateur en loisir et à la culture.

- **ESPÉRANCE ET CANCER**

**122554-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une paire de billets au montant total de trente dollars (30 \$) et de remettre les billets à des bénévoles de la municipalité.

- **REMERCIEMENT: COMITÉ DE L'OTJ - TOURNOI AMICAL**

**122555-02-2016** Il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter une motion de remerciements au comité de l'OTJ, plus particulièrement, mesdames Marie-Ève Barrette et Karine Doyon ainsi que messieurs Karl Doyon et Pier-Luc Gilbert, pour l'organisation du tournoi amical et l'entretien de la patinoire pendant l'événement; advenant que le comité de l'OTJ ne publie pas de communiqué de presse dans l'Écho de la Place à l'égard dudit tournoi amical, la municipalité s'en chargera.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

12200-2016

## **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**122556-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 19 h 45.

## **SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 122546-02-2016 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal. »

---

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

---

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.